

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 4

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Etranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

**Rédaction : Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne**  
Téléphone 3168 o **Monbijoustrasse 61** o Compte de chèques N° III 1366

o Expédition et administration : o  
**Imprim. de l'Union, Berne**  
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

<b>SOMMAIRE:</b>	Pages	Pages	
1. Les comptes annuels de l'Union syndicale suisse pour 1925	41	9. Economie sociale . . . . .	52
2. Contribution au problème du logement . . . . .	44	10. Dans les fédérations suisses . . . . .	52
3. A la commission syndicale suisse . . . . .	46	11. Dans les autres organisations . . . . .	53
4. Le droit de l'ouvrier . . . . .	47	12. Mouvement coopératif . . . . .	54
5. Les fédérations professionnelles d'Allemagne . . . . .	47	13. Mouvement international . . . . .	54
6. Course d'études pour militants . . . . .	49	14. Etranger . . . . .	55
7. Voyage d'étude de Genève à la Méditerranée . . . . .	49	15. Notices . . . . .	56
8. Economie politique . . . . .	50	16. Le coût de la vie . . . . .	56

# Les comptes annuels de l'Union syndicale suisse pour 1925

Les comptes de l'Union syndicale donnent, comme de coutume, les renseignements sur les recettes et les dépenses concernant le comité syndical, les fédérations et les cartels syndicaux en vue des tâches que l'Union syndicale suisse doit accomplir.

Les recettes proviennent des cotisations des fédérations, de la subvention fédérale et de divers postes pour matériel, intérêts et remboursements.

Les recettes en cotisations dépendent de l'effectif des membres des fédérations. Les dernières années présentent un recul après avoir marqué une progression jusqu'en 1922. Voici les chiffres des six dernières années:

1920	Fr. 102,268.40
1921	» 133,506.40
1922	» 123,756.60
1923	» 112,414.41
1924	» 98,416.39
1925	» 96,089.80

Les cotisations se calculent sur la base du nombre de membres de l'année précédente. La forte augmentation de 1921 provient de l'élévation de la cotisation décidée au congrès syndical de 1920. La cotisation a été augmentée de 20 centimes, dont 10 centimes étaient destinés à la centrale d'éducation ouvrière.

Les recettes totales furent de fr. 1700 inférieures aux prévisions budgétaires. Cela provient de cotisations arriérées. Les comptes totaux auraient dû boucler par un déficit de fr. 5800 d'après les prévisions budgétaires. Par suite de divers dépassements et de diminution de recettes, le déficit fut de fr. 8444.30.

Les sommes budgetées aux chapitres I et II furent suffisantes, mais celles du chapitre III ont été dépassées, pour les postes: délégations, matériel de bureau, journaux, revues, livres et archives. N'avaient pas été prévues les dépenses pour les funérailles du camarade Greulich et les frais de liquidation de la librairie de l'Union. La fortune marque un nouveau recul. Il est cette fois-ci de fr. 18,000. Cette somme comprend l'augmentation de dépenses faites en 1925, soit fr. 8444 et un ducroire sur le prêt fait à la librairie de l'Union de Zurich du montant de fr. 10,206.

La situation de fortune depuis 1909 donne le tableau suivant:

Années	Somme du bilan Fr.	Fortune Fr.	Souscriptions Fr.
1909	49,857.15	9,454.99	26,736.92
1910	43,453.90	12,232.63	7,770.57
1911	36,391.82	12,963.34	10,950.93
1912	26,396.93	13,621.41	1,398.10
1913	28,237.59	8,019.88	5,851.—
1914	31,797.22	9.30	16,559.20
1915	28,160.97	10,345.66	—
1916	28,163.82	13,466.01	4,672.35
1917	45,566.08	10,885.95	10,554.25
1918	70,651.73	19,141.72	6,420.—
1919	119,697.43	30,534.22	8,950.—
1920	143,254.02	36,088.35	103,743.40
1921	225,340.69	97,963.44	548,810.35
1922	196,313.30	110,443.52	238,943.76
1923	174,622.—	97,825.96	128,855.11
1924	160,864.64	95,263.22	172,780.65
1925	164,757.45	78,151.12	68,281.28

Le produit des souscriptions pour 1925 provient des collectes faites pour les syndicats danois, pour la grève des papetiers de Landquart et pour le fonds de solidarité. Celui-ci est alimenté depuis 1925, ensuite de l'adoption du règlement, pour la première fois du produit de cotisations obligatoires. Il est vrai de dire que quelques fédérations seulement ont décidé une contribution obligatoire. Mais on peut s'attendre à ce que cet exemple soit suivi.

Le budget pour 1926 se base essentiellement sur les comptes de 1925. Un seul secrétariat, subventionné jusqu'ici, celui d'Argovie, a renoncé à la subvention de l'Union syndicale, par contre, il a fallu augmenter extraordinairement du double le secrétariat de l'Oberland zurichois.

Le poste des traitements n'a pas pu être réduit de beaucoup malgré le départ des camarades Greulich et Leuenberger, du fait de la nomination du Dr Weber au poste de chef de la division économique. En outre, la rubrique des traitements comprend également les sommes réservées pour la caisse de pension et de retraite nouvellement créée. Le poste: pensions et indemnités, qui figurait encore au dernier rapport, disparaît dès maintenant.

Les comptes permettent d'espérer un résultat plus réjouissant pour 1926 que ce ne fut le cas ces trois dernières années. Selon les prévisions budgétaires, ils devraient présenter un excédent de recettes de fr. 3700. Par là se terminera la période des excédents de dépenses et la possibilité d'augmenter le fonds de réserve.